GESTION LOCATIVE

BAREME MANDAT : LOTS D'HABITATION - PARKING

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)	€ HT	€ TTC
■ **Honoraires de base** - sur la base du total des encaissements mensuels par lot (minimum facturation 20 € TTC)	7.00%	8.40%
■ **Honoraires de Garantie des Loyers Impayés** - base du total des encaissements mensuels par lot	2.50%	3.00%
■ **Honoraires de Garantie d'Occupation** - base du total des encaissements mensuels par lot	1.80%	2.16%
■ **Frais fixes de gestion** (par mois et par immeuble géré)	3.61 €	4.33 €

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES - **Lot isolé**	€ HT	€ TTC
Gestion administrative		
■ Frais de constitution de dossiers (type ANAH, PACT HABITAT, congés bailleur...)	166.67 €	200.00 €
■ Frais suivi dossier permis/autorisation de louer	166.67 €	200.00 €
■ Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant pour chaque partie bailleur et (dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire)	125.00 €	150.00 €
Gestion financière		
■ Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	30.00 €	36.00 €
■ Frais d'arrêté de compte locataire suite congé vente/reprise	83.33 €	100.00 €
■ Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers:		
par an et par immeuble géré : 1 lot	133.33 €	160.00 €
par lot complémentaire sur un même immeuble	12.50 €	15.00 €
Gestion technique		
■ Suivi de travaux (hors entretien courant)	à la vacation horaire	
■ Visite patrimoniale avec rapport détaillé	124.17 €	149.00 €
■ Réalisation de la visite virtuelle 360°	41.67 €	50.00 €
Représentation et procédure		
■ Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)	à la vacation horaire	

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES **Immeuble Total**	€ HT	€ TTC
Gestion immeuble		
Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles		
■ Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation,bilan patrimonial...)		
▪ par trimestre et par immeuble géré : 1 à 5 lots	57.50 €	69.00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 6 à 11 lots	107.50 €	129.00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 12 lots et plus	157.50 €	189.00 €
■ Faire établir état descriptif division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale,suivi sinsitres...	à la vacation horaire	
Gestion technique		
■ Suivi de travaux (hors entretien courant)	à la vacation horaire	
■ Visite patrimoniale avec rapport détaillé	124.17 €	149.00 €
Vacation Horaire	100.00 €/h	120.00 €/h

Barème en vigueur au 02/01/2023 pour tout mandat de gestion locative conclu ou renouvelé expressement à compter de cette date.

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter du 02 janvier 2023

FONCIA MANSART- Siège social : 10 RUE ALFRED COUTURIER -78 160 MARLY LE ROI - 490 205 184 RCS VERSAILLES

GESTION LOCATIVE

BAREME MANDAT : LOTS COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)	€ HT	€ TTC
■ **Honoraires de base** - sur la base du total des encaissements mensuels par lot	7.00%	8.40%
■ **Frais fixes de gestion** (par mois et par immeuble géré)	10.84 €	13.00 €

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES	€ HT	€ TTC
Gestion administrative		
■ Honoraires de rédaction d'acte : bail, avenant et renouvellement		
▪ Honoraires de rédaction de bail pour chaque partie (sur le loyer annuel HT et HC) minimum de facturation 400€ TTC	5.42%	6.50%
▪ Honoraires de rédaction d'avenant au bail : notamment révision triennale, de subrogation, pour chaque partie	416.67 €	500.00 €
▪ Négociation et rédaction de renouvellement de bail avec ou sans variation de loyer (sur le loyer annuel HT et HC) Minimum de facturation 400 € TTC	5.42%	6.50%
Gestion financière		
■ Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	30.00 €	36.00 €
■ Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers :		
▪ par an et par immeuble géré : 1 lot	133.00 €	160.00 €
▪ par lot complémentaire sur un même immeuble	12.50 €	15.00 €
d'un protocole de résiliation, information triennale des travaux au locataire, traitement et analyse d'une fin de bail dérogatoire	à la vacation horaire	
Gestion technique		
■ Suivi de travaux (hors entretien courant)	à la vacation horaire	
■ Frais visite patrimoniale avec rappport détaillé selon superficie du local :		
▪ 0 à 250 m²	124.17 €	149.00 €
▪ au-delà de 251 m² (au delà d'une heure)	à la vacation horaire	
■ Réalisation de la visite virtuelle 360 °	41.67 €	50.00 €
Représentation et procédure		
■ Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)	à la vacation horaire	

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES **Gestion Immeuble Total**	€ HT	€ TTC
Gestion immeuble		
Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles		
■ Forfait trimestriel (visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation,bilan patrimonial...)		
▪ par trimestre et par immeuble géré : 1 à 5 lots	57.50 €	69.00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 6 à 11 lots	107.50 €	129.00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 12 lots et plus	157.50 €	189.00 €
■ Faire établir état descriptif division, élaborer un plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale,suivi sinsitres...	à la vacation horaire	

Vacation Horaire	100 € / h.	120 € / h.

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter du 20 juillet 2022

IANSART- Siège social : 10 RUE ALFRED COUTURIER -78 160 MARLY LE ROI - 490 205 184 RCS VERSAILLES